

L'INCLUSION D'ÉLÈVES À BESOINS SPÉCIFIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE

Le 15 mars 2018, à Mons, une quarantaine de participant(e)s se sont réunis pour échanger autour des moyens à mettre en œuvre pour faciliter le parcours scolaire des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire. Le Pacte d'excellence prévoit en effet de ne plus orienter les élèves différents vers l'enseignement spécialisé qu'après examen des moyens qui ont été mis en œuvre par l'école afin de répondre à leurs besoins. Ce n'est que lorsque ces aménagements raisonnables n'arrivent objectivement plus à soutenir l'évolution de l'élève que celui-ci serait orienté vers l'enseignement spécialisé.

Comment améliorer le repérage précoce des besoins spécifiques des enfants afin d'améliorer leur inclusion dans l'enseignement ordinaire ? Comment mieux impliquer dans le processus d'accompagnement pédagogique adéquat les parents et les enseignants ? Quel processus l'école peut-elle déployer pour proposer des aménagements raisonnables et collaborer avec les autres intervenants professionnels dans le suivi des élèves à besoins spécifiques ? Un outil comme le cahier de suivi peut-il constituer une plus-value dans la prise en charge pédagogique des enfants différents ?



SOMMAIRE :

Atelier 1 : Diminuer le nombre d'enfants qui sont trop vite envoyés de l'enseignement ordinaire vers l'enseignement spécialisé	2
Atelier 2 : Renforcer la prise en charge d'enfants à besoins spécifiques («dys», HP, TDAH...) dans l'enseignement «ordinaire»	6
Atelier 3 : Procéder à une évaluation régulière et transparente de l'adéquation des aménagements raisonnables mis en place	9
Atelier 4 : Mieux encadrer l'orientation sur l'ensemble du parcours de l'élève	11

Diminuer le nombre d'enfants qui sont trop vite envoyés de l'enseignement ordinaire vers l'enseignement spécialisé

Quels ont été les éléments déclencheurs du diagnostic de besoins spécifiques, effectué concernant votre enfant dans le cadre scolaire ?

Les parents présents se sont divisés de manière assez égale entre ceux qui ont été satisfaits de la réponse de l'école et ceux qui ont été déçus de sa réaction. En effet, le repérage du besoin spécifique n'a pas nécessairement abouti à une solution positive pour l'enfant en raison d'éléments très différents suivant les cas évoqués : manque de communication entre les acteurs impliqués, obstacles administratifs, méconnaissance des outils existants...

■ La détection d'un problème dans l'environnement personnel de l'élève

- Le plus souvent, un parent a un doute et s'informe seul auprès d'une connaissance ou via le WEB. Ensuite, il se formule, toujours seul, son propre diagnostic. Dans ce cas, l'information semble difficile à faire passer auprès de l'école. Dans d'autres cas, il se tourne, une fois son opinion formulée, vers des partenaires professionnels pour obtenir un diagnostic médical. Dans ce cas, certains ont déploré l'absence d'aide de la part de l'école.
- La détection peut également être initiée au départ des parents qui interpellent les enseignants qui transmettent alors au CPMS qui va, lui, effectuer les tests.
- Dans un cas de syndrome d'Asperger (une forme d'autisme), le diagnostic a été posé par un Service Universitaire spécialisé à la demande de la personne elle-même et une fois qu'elle a eu terminé son parcours scolaire.
- L'inquiétude des parents n'est pas toujours prise en compte car il arrive que, par manque de connaissance des enseignants ou de certains membres du personnel médical, le diagnostic ne soit effectué qu'au bout de plusieurs années, avec comme conséquence un trajet scolaire perturbé de l'enfant.

■ La détection d'un problème dans l'environnement scolaire

- Le plus souvent, la détection a lieu à l'initiative des enseignants, particulièrement ceux qui utilisent les grilles habituelles d'évaluation et ceux qui se sont formés dans ce domaine. Les parents - participants ont également évoqué un certain nombre de situations où les enseignants ont proposé et mis en place spontanément des aménagements raisonnables.
- La méconnaissance des éléments qui devraient induire une détection plus poussée est encore présente chez certains enseignants qui cataloguent directement l'enfant comme un profil à échec alors que d'autres enseignants, face à un élève en difficulté, vont plutôt d'abord demander un bilan.
- La détection par le seul enseignant, le plus souvent des institutrices de maternelle ou de primaire, n'est pas nécessairement bien accueillie par les parents qui se montrent parfois peu réceptifs, faute d'éléments de comparaison et d'information.
- Généralement, ce sont les CPMS liés aux écoles qui interviennent après le signalement par un enseignant mais les parents ont parfois aussi directement recours à un professionnel du domaine (association spécialisée ou corps médical).
- Lorsqu'un diagnostic est posé par un CPMS ou un Centre de référence spécialisé, la communication avec les autres parties prenantes (parents et enseignants) est parfois mauvaise.
- A l'inverse, il arrive qu'un CPMS intervienne pour aider des parents dont l'enfant est dans un parcours inadéquat (médicalisé par exemple) et arrive à le re-scolariser.

■ Les points d'attention formulés

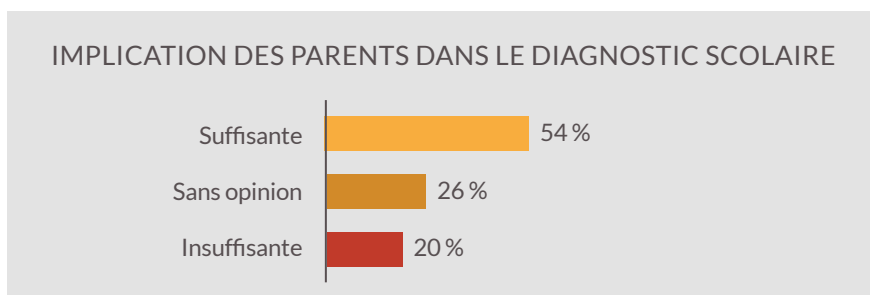
- Il y a peu de choses mises en œuvre dans les écoles pour les élèves à haut potentiel.
- La reconnaissance de diagnostics effectués par les écoles à l'étranger n'est pas reconnue en FWB.
- Dans le cas des enfants primo-arrivants, les difficultés avec la langue d'apprentissage masquent parfois pendant très longtemps d'autres problèmes liés à des besoins spécifiques de l'élève.

- Les diagnostics sont souvent effectués sur un mode négatif, se bornant à cerner ce que l'enfant ne pourra pas faire.
- L'école est démunie lorsque les parents ne réagissent pas suite à un diagnostic « de besoins spécifiques » pour un élève.

L'implication des parents est-elle suffisante ou non au stade du diagnostic ?

En préalable au débat sur cette question, les participant(e)s ont fait une série de remarques :

- Un passage par l'enseignement spécialisé peut aider l'enfant à se remettre sur les rails avant une réintégration dans l'enseignement ordinaire.
- L'école est par essence un lieu de vie qui favorise la socialisation et donc les relations avec les autres. Dans ce sens, tous les enfants devraient avoir leur place dans l'école. Cependant, les modes de certification sont inadaptés à certains types d'élèves.
- Il est important au stade du repérage de besoins spécifiques chez un élève que tous les acteurs soient impliqués : parents, enfants, équipe pédagogique, direction d'école et éventuels partenaires extérieurs.



■ L'implication des parents est insuffisante (13,5% de «Pas du tout suffisante» et 6,5% de «plutôt insuffisante»)

- Pour les participant(e)s qui ont estimé que l'implication des parents était insuffisante lorsque le diagnostic de besoins spécifiques est effectué pour leur enfant, c'est l'absence de dialogue et de communication avec l'école qui est surtout visée.
- Certains jugent que cette absence de dialogue est due aux préjugés qui circulent encore dans le milieu scolaire et inhibent les réactions des enseignants. D'autres pensent plutôt que les enseignants n'ont pas vraiment la possibilité de prendre en compte les conséquences de ce diagnostic car ils ont déjà beaucoup d'élèves dans leur classe.

■ L'implication des parents est suffisante (54% de «Tout à fait suffisante»)

- La majorité des participant(e)s ont jugé positive leur implication dans l'étape de diagnostic à l'école de besoins spécifiques de leur enfant. Lorsque l'enfant est directement impliqué et peut expliquer personnellement sa situation, c'est un atout supplémentaire.
- Les écoles semblent s'être adaptées sans trop de problèmes après le diagnostic même si des parents ont regretté que les solutions doivent venir d'eux au lieu d'être proposées par l'établissement scolaire.
- L'importance du rôle du chef d'établissement dans ce domaine a été soulignée. C'est de lui que dépend le bon suivi de la situation de l'enfant d'une année à l'autre et donc la continuité du travail effectué autour de l'élève.

■ Sans opinion

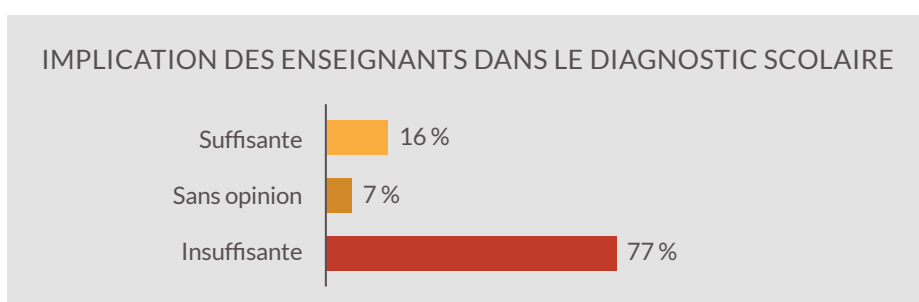
Les personnes ne désirant pas formuler un avis ont préféré mettre en évidence certains points :

- Il est dommage que, souvent, les parents ne réagissent que lorsque l'enfant arrive en première primaire.
- Il est plus difficile pour les parents issus de milieux défavorisés de réagir ou de collaborer avec l'école au moment délicat du diagnostic.
- L'implication des parents est très fluctuante d'une école à l'autre, d'un enseignant à l'autre.
- D'une manière générale, les enseignants ne sont pas assez formés à la détection de ce type de problème.

Qu'est-ce qui pourrait être fait pour améliorer la situation ?

- **Un soutien empathique des parents** : le moment du diagnostic est souvent difficile à vivre pour les parents. Un accueil bienveillant de la part de la direction de l'école est donc très important à ce stade. Ce doit aussi être l'occasion de valoriser ce que pourra être le rôle des parents afin d'éviter qu'ils ne se démotivent. Une formalisation des étapes utiles aiderait les parents à s'impliquer dans le soutien scolaire de leur enfant.
- **Une meilleure (in)formation des enseignants** : ceux qui sont sensibilisés à cette question s'adaptent généralement facilement à la mise en place des aménagements raisonnables mais ce n'est pas le cas de tous. Certains, à cause de préjugés ou par manque de formation, ne changent pas leur pratique ou, s'ils désirent le faire, n'ont pas nécessairement les moyens ou le temps de le faire.
- **Un espace de parole** pourrait être créé pour que l'école et les parents puissent échanger plus facilement à ce propos.

L'implication de l'équipe éducative dans ce domaine est-elle suffisante ou non au stade du diagnostic de besoins spécifiques chez l'élève ?



■ L'implication de l'équipe éducative est insuffisante (61,50% de «Pas du tout suffisante» et 15,50%de «plutôt insuffisante»)

Les participant(e)s ont pointé des problèmes :

- **De moyens** : les enseignants ne disposent pas suffisamment de ressources pédagogiques (outils ou textes de référence), de formation ou d'accompagnement (experts ou personnes-ressource internes à l'école).
- **De perception** : une partie des enseignants a encore des préjugés par rapport aux enfants «différents» ou, au minimum, manque de curiosité ou d'intérêt par rapport à ce qui peut être accompli, pédagogiquement, dans l'intérêt de ces élèves.
- **Une mise en garde** : il faut éviter de stigmatiser les élèves « différents » en les plaçant de manière trop évidente dans un statut à part. C'est la condition indispensable pour qu'ils puissent trouver leur place.

■ L'implication des parents est suffisante (54% de «Tout à fait suffisante»)

Les participant(e)s ont surtout mis en avant des situations individuelles (un enseignant particulièrement motivé par la question et en capacité de gérer plusieurs élèves «différents» dans une grande classe) ou des types d'enseignement (une école Freinet où l'inclusion d'élèves différents dans une classe de 35 élèves et 2 enseignants est vécue comme une évidence).

■ Sans opinion (7,50%)

C'est avant tout le parcours professionnel des enseignants qui est mis en cause (les nominations, le manque d'évaluation des compétences, le manque d'intégration des jeunes enseignants motivés par la thématique).

Des classes inclusives accueillent dans l'enseignement ordinaire des élèves qui relèvent de l'enseignement spécialisé (atteints d'autisme sévère ou de déficience mentale empêchant de poursuivre un cursus ordinaire). Comment pourrait-on améliorer le contact entre les deux enseignements et inclure davantage ces élèves ?

- **Par une multiplication des contacts** : les élèves des deux types d'enseignement devraient être mis le plus souvent possible en relation. Les élèves de l'enseignement ordinaire pourraient, dans un système de classe inversée, être intégrés dans les classes de l'enseignement spécial. De façon plus ponctuelle, des activités communes permettraient des rencontres : cours de certaines disciplines comme l'éveil ou le dessin, des ateliers de cuisine ou autre (la ludopédagogie). Les participant(e)s ont souligné l'importance de bien expliquer à tous les enfants la situation qu'ils vont vivre et de soutenir les élèves « différents » par du tutorat.
- **Par la sensibilisation** : il peut s'agir d'une sensibilisation purement scolaire, celle des directions qui motiveront à leur tour les équipes pédagogiques, ou d'une sensibilisation plus large de la société par rapport à l'inclusion des enfants « différents ». Une piste avancée a été de constituer des groupes de parole par et pour les enfants.
- **Une mise en garde** : certain(e)s participant(e)s se montrent plutôt sceptiques par rapport aux classes d'inclusion qu'elles perçoivent comme ne regroupant que des élèves à besoins spécifiques et préféreraient un soutien accru à l'accompagnement des élèves « différents » dans les classes ordinaires avec un nombre plus faible d'élèves par classe. L'objectif serait d'éviter des classes-ghettos. De même, certains parents privilégieraient un système d'ateliers complémentaires dans certaines matières, jugé moins stigmatisant pour les élèves différents.

En fonction de l'expérience personnelle des participant(e)s, des aménagements raisonnables ont-ils été proposés spontanément par l'équipe éducative ou l'école ? Et si oui, lesquels ?

Les réactions des participant(e)s ont été plus ou moins également réparties entre ceux qui n'ont bénéficié d'aucun aménagement raisonnable de la part de l'école et ceux qui ont eu une expérience plus positive.

■ Aucun aménagement raisonnable n'a été proposé

Dans ce cas, minoritaire, ce sont les parents qui ont été à l'initiative d'un changement et qui financent le soutien à l'élève : cours de rattrapage, coaching, aide éducative, séance de logopédie et de suivi psychologique, matériel adapté (tablettes numériques). L'enfant a parfois dû quitter l'école car les solutions proposées étaient inadaptées à la situation de l'enfant.

■ Des aménagements raisonnables ont été proposés mais pas spontanément

Assez souvent, ce sont les parents qui ont été à la base des aménagements raisonnables mis en place par l'école suite à leur demande précise comme l'aménagement du temps de travail pour les enfants «dys» et TDA/H. Les parents de ce groupe ont fait remarquer qu'il est rare que tous les aménagements soient proposés par l'école. Il faut souvent recourir à une négociation avec l'aide d'un tiers (par exemple un représentant d'une association spécialisée) et, surtout, pouvoir compter sur la bonne volonté de l'enseignant qui va devoir mettre les solutions en œuvre.

■ Des aménagements raisonnables ont bien été proposés par l'école

Une fois qu'un diagnostic clair a été validé, les écoles ont proposé des aménagements raisonnables d'importance diverse : mise à disposition de jeux permettant la collaboration entre tous les enfants, exercices supplémentaires pour les élèves HQI qui terminent leur travail plus rapidement, ateliers de communication non violente, aides à la discrimination visuelle pour les «dys», cours de rattrapage, recours à un Service d'Aide à l'Intégration (financé par le secteur du handicap en Fédération Wallonie Bruxelles).

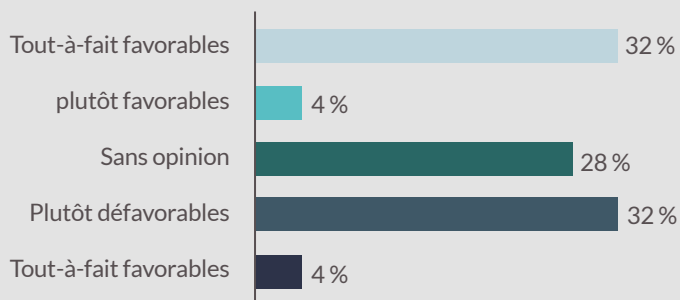
■ Les points d'attention formulés :

- *Le rôle essentiel de l'enseignant, sensibilisé et formé, dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables* ; bon nombre de participant(e)s ont loué la bonne volonté qu'ils ont trouvée chez beaucoup d'enseignants mais constatent que l'enseignant, seul, n'a pas la capacité à mettre en œuvre les aménagements raisonnables.
- *L'importance de l'intervention de tiers* : il est souvent utile d'intégrer des personnes-ressource, internes ou externes, dans l'implémentation des aménagements raisonnables, que ce soit au niveau de la communication ou au sein de la classe.
- *L'insuffisance des aménagements raisonnables comme solution unique* : il faut plusieurs acteurs pour encadrer l'élève « différent ». Une fois qu'un aménagement raisonnable a été proposé, il faut qu'il soit validé par une équipe de parents et mis en œuvre par un enseignant spécialisé dans ce domaine.

Quelle est l'opinion des participant(e)s concernant la mise en ligne sur le site «enseignement.be», en avril prochain, de fiches présentant des exemples concrets de mise en œuvre d'aménagements raisonnables à destination des écoles ?

La proposition a divisé les participant(e)s : on trouve en effet 32% pour se dire tout-à-fait favorables à l'idée et 32% pour s'y opposer, tandis que 28% disent ne pas savoir se positionner.

DES EXEMPLES D'AMÉNAGEMENTS RAISONNABLES SUR LE WEB ?



Les raisons évoquées par les participant(e)s pour leur positionnement :

■ Favorables (36% en cumulant les «tout à fait favorables» et «plutôt favorables»)

- La démarche permettra de définir plus clairement ce que sont les aménagements raisonnables et facilitera donc leur mise en place grâce à l'information et l'apaisement des enseignants.
- La mise en ligne de fiches garantira une source commune d'information qui permettra un alignement des pratiques de toutes les écoles et un consensus sur la question.

■ Défavorables (36% en cumulant «plutôt défavorables» et «tout à fait défavorables»)

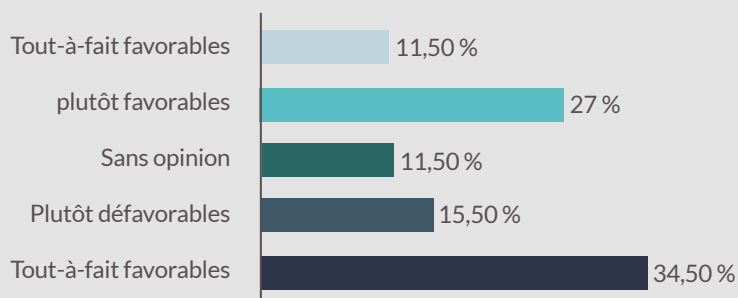
- Ces fiches risquent d'induire l'idée qu'il existe des recettes toutes faites alors que la situation de chaque enfant est spécifique et souvent trop complexe pour être réduite à quelques certitudes. On risque donc de partir du contenu de la fiche plutôt qu'écouter et d'observer les besoins de l'enfant. Comment les fiches pourront-elles aborder les profils combinés ?
- La méthode est trop réductrice pour inspirer les enseignants qui devraient plutôt pouvoir bénéficier de formations dans ce domaine.

■ Sans opinion

Les personnes ne désirant pas se positionner sont celles qui sont dans l'attente de voir le résultat de ce projet avant de se prononcer. Elles craignent cependant qu'une utilisation trop rigide de ce matériel aurait un impact négatif sur le diagnostic des élèves « différents » et l'implémentation des aménagements raisonnables.

Serait-il utile de désigner un enseignant par école pour jouer le rôle de personne-ressource «aménagements raisonnables» ?

UN ENSEIGNANT « PERSONNE-RESSOURCE » EN A.R.



La moitié des participant(e)s (50%) se montre plutôt opposée à la proposition mais les partisans de cette mesure constituent également un groupe important (38,5%). Les raisons évoquées par les uns et les autres pour justifier leur positionnement :

■ Défavorables («plutôt défavorables» et «tout à fait défavorables»)

- Ce n'est pas le travail d'un enseignant qui n'a pas été formé pour cela et n'aurait donc pas de légitimité dans ses interventions.
- La personne de référence doit être quelqu'un qui connaît l'enfant et travaille en partenariat avec les parents. La nomination d'un «expert» dans l'école risque de faire disparaître la plus-value du travail en équipe réalisé autour de l'enfant dans l'école.
- Ce rôle doit être confié à des personnes spécialisées dans ce domaine comme c'est le cas au Québec où les accompagnants scolaires suivent 4 ans de formation en orthopédagogie ou comme c'est également le cas en Flandre avec le système des «zorgcoordinator-begeleiders».

■ Favorables («plutôt favorables» et «tout à fait favorables»)

L'idée est acceptable à condition que :

- L'enseignant désigné soit détaché de sa fonction pour développer ce rôle-ressource.
- L'enseignant ne devienne pas le poseur de diagnostic.
- L'enseignant soit volontaire et non désigné.
- Cette personne-ressource ne se considère pas comme dépositaire d'un savoir définitif mais qu'elle s'engage à aller chercher des réponses auprès d'autres interlocuteurs quand c'est nécessaire.

■ Sans opinion

Ce groupe était partagé entre l'idée que la désignation d'un enseignant pouvait apporter du crédit à la fonction et les arguments développés par les opposants à la proposition.

Le Pacte d'excellence prévoit de créer des pôles territoriaux composés de professeurs et de personnels paramédicaux (logopèdes, psychomotricien(ne)s, ergothérapeutes, puériculteur(trice)s, ...) pour accompagner la mise en œuvre des aménagements raisonnables. Qui devrait-on trouver dans ces pôles et quels seraient les points d'attention concernant leurs interventions ?

■ Le profil des membres des pôles territoriaux

- Des spécialistes dans les différents domaines concernés.
- Des personnes qui suivent réellement les enfants, et non simplement leur dossier.
- Des profils de coordinateurs de projet comme les orthopédagogues cliniciens.
- Des parents qui connaissent la manière de fonctionner des enfants et ont l'habitude d'accompagner leur suivi.
- Autres profils évoqués : des technopédagogues, des coaches scolaires (entre autres pour les élèves HP), des webmasters, des kinésithérapeutes, des représentants des associations spécialisées et reconnues, des éducateurs spécialisés bien formés.

■ Les points d'attention à propos des pôles territoriaux

- Il faudra avant tout en clarifier le concept qui n'est pas encore très clair. Il y a un manque d'information à ce propos concernant les budgets, le mode d'intervention, la composition, la place exacte des différents professionnels qui y seraient intégrés ainsi que celle des parents.
- Il sera nécessaire ensuite de préciser le rôle de ces pôles par rapport à celui des autres intervenants.
- Il y aurait d'autres choses à faire : informer sur les pédagogies qui fonctionnent comme celles mises en œuvre dans les pays du Nord (Finlande, Suède).
- On court le risque de constituer un super-CPMS plutôt que renforcer les CPMS actuels qui ne sont pas assez efficaces actuellement sur la question des élèves à besoins spécifiques.
- C'est une structure créée pour aider les écoles et non les parents.

Les participant(e)s ont-ils été informé(e)s des possibilités éventuelles d'aménagement raisonnable au profit de leur enfant ? Si oui, par qui ?

■ Les expériences positives

Lorsque les parents ont été informés des possibilités d'aménagement raisonnable, c'était à l'initiative des enseignants qui les mettaient en œuvre, souvent sur initiative individuelle, soit lors d'un processus d'écoute des parents impulsé par l'école ou, enfin, par un membre du CPMS spécialisé en inclusion.

Les points d'attention formulés :

- Lorsque les aménagements raisonnables sont proposés, il faut que l'enfant reste l'acteur principal de son évolution et qu'il accepte cet aménagement raisonnable (par exemple, les tablettes numériques).
- Il faut rester attentif au fait qu'un aménagement proposé va fonctionner avec un enfant mais ne sera pas nécessairement la solution pour un autre.

■ Les expériences négatives

En dehors des cas où aucun aménagement raisonnable n'a été proposé, même après interpellation des parents auprès de l'école ou des CPMS, une série d'incohérences ont été relevées :

- Le manque de continuité : des enfants qui réussissaient leurs apprentissages grâce à des outils ou des dispositifs se les sont vus retirés l'année suivante.
- L'absence de systématisme dans les propositions d'aménagement raisonnable. Les aménagements raisonnables doivent constituer un droit universel. Ils doivent donc être proposés à tous les parents d'élève à besoin spécifique et pas simplement aux parents très impliqués dans la situation de leur enfant.
- L'absence d'information dans le monde de l'enseignement : des parents ont dû expliquer le fonctionnement du Pass Inclusion à une directrice de CPMS.
- Les aménagements raisonnables ne sont pas toujours très fonctionnels : la remédiation spécifique est ainsi parfois proposée en dehors de l'horaire scolaire (sur l'heure de midi ou pendant les récréations), ce qui entraîne fatigue et surmenage de l'élève bénéficiaire.
- Le manque d'information autour du Plan Individuel d'Apprentissage : cet outil reste encore trop administratif et les écoles ne communiquent pas suffisamment à ce propos en direction des parents.

Quels seraient les canaux les plus efficaces pour diffuser l'information au sujet des possibilités d'aménagements raisonnables auprès des parents ?

- **Par des outils propres à l'école** : l'information pourrait être transmise via le journal de classe, avec un lien internet qui renvoie au site de l'école où serait insérée la liste des aménagements raisonnables disponibles. Cette liste devrait également être communiquée et jointe au projet d'école lors de l'inscription de l'enfant. Pour atteindre efficacement les parents fragilisés socialement, il pourrait être utile d'utiliser des conseillers personnalisés.
- **Par des relais associatifs** : les associations spécialisées pourraient organiser dans les écoles des conférences à l'intention des parents pour présenter les dispositifs et les outils disponibles et expliquer comment les utiliser. Ces partenariats permettraient également aux écoles de disposer de ressources dont elles sont souvent démunies dans le domaine des élèves à besoins spécifiques.
- **Par un cahier de communication** : celui-ci serait accessible à toutes les parties impliquées dans le suivi scolaire de l'enfant et contiendrait le plan d'accompagnement personnalisé dont celui-ci bénéficie.
- **Par les CPMS** : le rôle de ceux-ci pourrait être renforcé afin qu'ils puissent à la fois faire le lien entre les différents acteurs autour de l'élève et centraliser les informations qui le concernent. Les CPMS devraient initier plus de formations dans ce domaine. Les équipes intervenant dans ce domaine devraient être constituées de volontaires

motivés par la thématique et leurs compétences spécifiques devraient être évaluées régulièrement pour pallier les lacunes éventuelles.

- **Par une campagne dans les médias grands publics** : elle servirait aussi bien à informer les parents qu'à sensibiliser les enseignants au fait que les aménagements raisonnables constituent un soutien à leur travail.

■ Les points d'attention formulés :

- Il sera important de définir clairement les aménagements raisonnables qui constituent un droit qui ne peut être remis en cause et, à partir du moment où il s'agit d'un droit de l'enfant, il faudra prévoir les budgets nécessaires pour les mettre à disposition. Par ailleurs, il faudra clarifier les demandes de chacun (parents, enseignants, CPMS).
- Les aménagements raisonnables doivent venir en soutien au travail de l'équipe pédagogique. Ils ne doivent donc pas être perçus comme une intervention technique ponctuelle.
- Un travail sur les mentalités sera nécessaire. Actuellement, certaines écoles refusent des projets pédagogiques « clé en main » qui leur sont proposés. Certains parents d'élèves « ordinaires » retirent leur enfant des écoles à inclusion, il sera donc utile de les sensibiliser et leur montrer combien les aménagements raisonnables constituent un avantage pour tous les élèves et non un inconvénient.

Les parents participant(e)s ont-ils eu connaissance d'une évaluation des aménagements raisonnables mis en place ? Et si oui, comment s'est concrétisée cette évaluation ?

Pour les participant(e)s, on en est seulement à l'étape visant à améliorer l'offre d'aménagements raisonnables et il est donc trop tôt pour penser à les évaluer. Ils ont également fait remarquer qu'il existe déjà à l'heure actuelle, des instruments d'évaluation mais que ceux-ci sont peu utilisés.

Cependant, lorsque l'évaluation pourra avoir lieu, il faudra penser à :

- Favoriser des projets qui veillent à la cohérence de la démarche.
- Prévoir des réunions de suivi entre les différents acteurs impliqués dans le soutien scolaire des enfants différents pour voir qui évalue quoi et comment.
- Définir d'abord les objectifs et ensuite attribuer les moyens.

En introduction, les personnes présentes ont voulu insister sur le fait que les aménagements raisonnables doivent avoir pour objectif principal d'améliorer la vie des élèves à besoins spécifiques à l'école et non pas servir à effectuer des bilans ou à alimenter des dossiers administratifs. Ils ont également souligné le fait que les aménagements raisonnables devaient venir s'ajouter au cahier de communication et non s'y substituer.

Afin d'améliorer la circulation de l'information entre les parents et l'équipe éducative concernant la mise en place d'aménagements raisonnables et leur adéquation aux besoins de leur enfant, le cahier de suivi de l'élève pourrait-il être un bon outil ?

Les parents ont unanimement approuvé cette proposition.

■ Les avantages du cahier de suivi selon les participant(e)s :

- **Un support de communication** : c'est l'aspect qui est le plus souvent mis en évidence par les parents présents. Le cahier de suivi offrira un support qui permettra aux différents intervenants d'avoir accès aux mêmes informations. Il permettra les échanges entre les différents acteurs impliqués (logopède, enseignants). C'est surtout un outil idéal pour éviter les pertes d'informations (lors du passage d'une classe à l'autre, voire d'un changement d'école) et pour gagner du temps (plus question de répéter les mêmes informations chaque année). Il faudra cependant que toutes les personnes intervenant dans le dossier adoptent un langage et une signalétique communs.
- **Une aide à l'évaluation** : le cahier de suivi aidera à avoir une évaluation progressive de l'élève, à détecter les tendances qui se dessinent et à permettre ainsi l'analyse de l'évolution de l'enfant. L'élève pourra aussi avoir une vision du parcours qu'il a accompli.

■ Les conditions pour une mise en œuvre efficace :

- **Les parents doivent être les dépositaires du cahier de suivi** : celui-ci doit leur appartenir et leur revenir en fin d'année. Le cahier sera rempli par les professionnels mais le contenu doit être approuvé par les parents qui doivent avoir la possibilité de faire retirer une information.
- **L'outil doit être utilisé dans les concertations** : le cahier concrétise la coopération entre les parents, l'équipe pédagogique et les thérapeutes qui doivent être présents pour assurer l'objectivité des observations. Il sera indispensable d'élaborer une charte déontologique sur les conditions d'accès des différents acteurs impliqués dans l'accompagnement de l'enfant au dossier afin de garantir le secret professionnel.
- **Le cahier de suivi doit constituer un outil de travail et non un dossier administratif supplémentaire** : pour cette raison, il ne doit pas seulement contenir des informations mais il doit être accompagné d'un dialogue entre les parties concernées.
- **L'enfant reste au centre de l'initiative** : l'élève doit participer à la formulation des contenus du dossier. Il doit notamment avoir la possibilité de dire ce qui ne va pas dans la pédagogie qui lui est appliquée.
- **Le contenu doit se baser sur des constats clairs** : ils doivent mettre en évidence les éléments de progression concrets, expliquer les aménagements qui ont été mis en place.
- **La bienveillance doit guider les informations consignées** : les informations fournies par les adultes se basent sur l'écoute de l'enfant et ne constituent pas un jugement.

■ Les points d'attention formulés :

- Il faudra être attentif à ce que cet outil n'ait pas pour conséquence une stigmatisation des enfants et, dans cette optique, il sera judicieux d'en expliquer le contenu et l'objectif aux élèves.
- L'utilisation du cahier de suivi ne doit pas représenter une charge de travail supplémentaire pour les enseignants.

Quelles informations ce dossier devrait-il contenir ?

■ Les informations transmises par les parents :

- Le comportement de l'enfant dans l'environnement familial
- Les aménagements mis en place à la maison
- Les attentes des parents et les besoins de l'enfant et des parents
- La situation familiale (parents séparés, fratrie, parent malade...)
- **Mise en garde** : il faut que le système du cahier de suivi puisse fonctionner même si les parents sont défaillants.

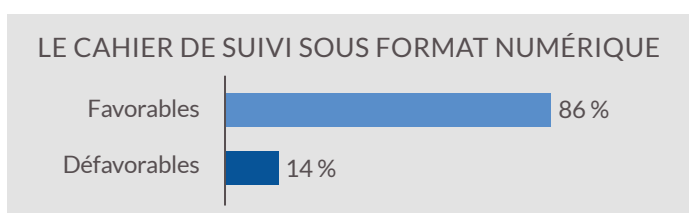
■ Les informations transmises par l'équipe éducative :

- Le comportement de l'enfant à l'école
- Les aménagements raisonnables mis en place dans l'environnement scolaire
- Les objectifs prioritaires et les constats sur la progression des acquisitions
- Les personnes-ressource et les possibilités d'aide
- Les points positifs (compétences acquises) et les points faibles de l'élève (les difficultés formulées en termes d'objectifs ou niveau d'acquis)
- Les avis des personnes extérieures qui participent au projet d'intégration (logopède, psy...) sur accord des parents.
- **Mise en garde** : les informations doivent uniquement être fournies dans un objectif pédagogique et donc ne figurer dans le cahier de suivi que si elles sont pertinentes d'un point de vue pédagogique et en lien avec le bien-être de l'enfant.

■ Les points d'attention formulés :

- Il faut une (in)formation de tous les interlocuteurs afin que chacun sache comment remplir le cahier et quelles sont les règles à respecter.
- Le cahier de suivi constitue un outil quotidien qui livre non pas une vision longitudinale du parcours de l'enfant mais bien une multiplicité de regards.
- L'outil doit être utilisé dans un objectif de suivi pédagogique, de développement de l'élève, et non pour réaliser des bilans.

Le cahier de suivi pourrait-il être utilisé sous format numérique ?



La majorité des participant(e)s est favorable au développement du cahier de suivi sous un format numérique. Les raisons des partisans et des opposants à cette formule :

■ Favorables :

- C'est une évidence dans la société actuelle.
- Le format numérique est beaucoup plus pratique : les échanges sont plus rapides, la perte d'information est minimisée (en cas de changement d'école, de responsable absent, de déménagement...)
- **Mise en garde** : il faudra être attentif à la confidentialité des données et réguler l'accès de chaque partie prenante (enfants, parents, intervenants extérieurs). Une validation du contenu devra être effectuée en réunion pour obtenir le consensus des différents acteurs avant la mise en ligne. Les parents ne disposant pas d'un accès internet devront pouvoir consulter le dossier sur un ordinateur mis à disposition à cet effet dans l'école.

■ Défavorables :

- Tout le monde n'a pas accès au numérique
- L'enfant doit toujours avoir son cahier à portée de main.

■ Alternative :

- Proposer deux formats : l'un numérique et l'autre sous format papier à la demande.